

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONDITION DE DIPLÔME
D'ADJOINT·E·S TECHNIQUE·S DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE 1ère CLASSE
SPECIALITE « ENTRETIEN ET ACCUEIL »
Ouvert à partir du 20 janvier 2026**

Un recrutement sans condition de diplôme d'adjoint·e·s technique·s des établissements d'enseignement de 1ère classe spécialité entretien et accueil est organisé à partir du 20 janvier 2026

CONTEXTE :

La Ville de Paris vous offre des possibilités d'effectuer une carrière particulièrement intéressante en termes de responsabilités et de formation. Selon vos compétences, votre formation, vos aspirations, votre expérience, vous pourrez tout au long de votre parcours professionnel

- o Vous former
- o Évoluer hiérarchiquement ou effectuer des mobilités géographiques tout en restant dans la capitale
- o Travailler dans un esprit de collaboration visant l'intérêt commun
- o Concilier votre vie professionnelle et votre vie privée

Tous les talents et les diversités de parcours sont bienvenus.

DESCRIPTION DU POSTE ET CONDITIONS D'EXERCICES :

Vous êtes chargé de fonctions d'entretien des locaux et de fonctions d'accueil de loge dans les collèges publics parisiens :

Fonctions d'entretien :

- Assurer le nettoyage et l'entretien courant des locaux et des surfaces non bâties des collèges (cour),
- Participer le cas échéant, selon les établissements, au service de restauration.

Fonctions d'accueil :

- Recevoir, renseigner et orienter les personnels et usagers des collèges et le public y accédant,
- Contrôler l'accès aux locaux,
- Assurer la transmission des messages oraux et des documents écrits.

Vous pouvez, pour raisons de nécessités de service et dans une durée déterminée, exercer l'ensemble des fonctions décrites ci-dessus.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

Contact avec le public, les collégiens et les parents d'élèves

CONDITIONS POUR POSTULER :

Ce recrutement est ouvert aux candidat·e·s remplissant, au plus tard à la date de l'épreuve, les conditions générales d'accès à la fonction publique :

- Être de nationalité française ou ressortissant·e d'un autre État membre de l'Union Européenne ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Remplir les conditions d'âge légales pour travailler.

MODALITÉS DES EPREUVES :

Le recrutement comprend les épreuves suivantes :

I – Une épreuve écrite d'admissibilité composée d'un questionnaire à choix multiples et d'une rédaction (mise en situation professionnelle) *durée totale de l'épreuve 1h00 – coefficient 1*

II – Épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

En introduction, le jury vous demandera de vous présenter en abordant les points suivants :

Votre parcours professionnel, les compétences acquises, vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint technique des établissements d'enseignement spécialité entretien et accueil

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un adjoint technique des établissements d'enseignement spécialité entretien et accueil, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les résultats des épreuves seront affichés à une date précisée ultérieurement sur les panneaux extérieurs de la direction des ressources humaines, 2 rue de Lobau – 75004 Paris et sur www.paris.fr/recrutement.

Les candidat-e-s retenu-e-s lors de l'admissibilité recevront une convocation indiquant le lieu et la date de l'épreuve orale d'admission. Les candidat-e-s non retenu-e-s recevront un courrier les en informant.

Les lauréat-e-s recruté-e-s seront nommé-e-s stagiaires puis titularisé-e-s au bout d'un an si leur manière de servir a donné satisfaction. Pour être nommé-e-s, ils-elles devront fournir les justificatifs attestant qu'ils-elles remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique mentionnées ci-dessus.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

Il convient de vous inscrire à partir **du 24 novembre au 12 décembre 2025**

Par internet sur le site : Rejoignez la ville de Paris - Accueil

MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET INSCRIPTION PAR VOIE SPECIFIQUE :

La ville de Paris organise aussi un recrutement d'adjoint-e-s technique-s des établissements d'enseignement de 1ère classe spécialité entretien et accueil par voie spécifique réservé aux personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi dont les travailleurs en situation de handicap. Les dates d'inscription au recrutement **par voie spécifique sont identiques** à celles du recrutement par voie générale, un délai supplémentaire de 15 jours est accordé pour les dépôts de dossiers. Ce recrutement est conditionné au nombre de postes vacants, aux compétences recherchées et à la compatibilité du handicap avec le poste souhaité.

Vous pouvez candidater selon les modalités décrites ci-dessous. Les inscriptions aux deux voies de recrutement seront examinées en parallèle.

➔ Par internet :

<https://recrutement.paris.fr/recrutement/jsp/site/Portal.jsp?page=offre&view=recrutementSpecifique>

➔ ou par formulaire de candidature **par voie spécifique** à retirer et à déposer à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Pour être enregistrée et afin d'étudier votre candidature, votre inscription doit comporter impérativement les documents suivants :

- Votre carte nationale d'identité ;
- Le formulaire de candidature rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant notamment les éléments complets d'état civil, le niveau d'études, les formations suivies et les emplois occupés en précisant leur durée ; (il vous est possible d'utiliser le modèle CV permettant de présenter votre parcours professionnel à remplir)

L'ensemble de ces documents sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://www.paris.fr/pages/le-recrutement-des-travailleurs-en-situation-de-handicap-4674>

- Vous devez également joindre le document attestant que vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH, RQTH, AAH, carte mobilité inclusion mention invalidité, etc.)

MODALITES DES EPREUVES PAR VOIE SPECIFIQUE :

Les candidats dont le dossier est recevable seront convoqués pour passer les épreuves d'admission :

- Une épreuve orale - Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir l'emploi

Lors de cet entretien, le jury vous demandera de vous présenter en abordant votre parcours professionnel, les compétences acquises et vos motivations à rejoindre la Ville de Paris sur les missions d'adjoint·e·s techniques des établissements d'enseignement de 1ère classe spécialité entretien et accueil.

Il vous est conseillé de préparer votre présentation et de réviser les points suivants : les missions d'un·e adjoint·e technique des établissements d'enseignement de 1ère classe spécialité entretien et accueil, les droits et devoirs des fonctionnaires, l'organisation de la Ville de Paris. Vous trouverez toutes ces informations sur le site de la Ville de Paris et sur la fiche fonction joint à votre convocation pour l'épreuve orale.

Les candidats nécessitant des aménagements d'épreuves, doivent joindre un certificat médical récent à remplir et téléchargeable sur www.paris.fr/recrutement établi par un médecin agréé·e précisant la nature des aménagements d'épreuves.

La liste des médecins agréé·e·s disponible auprès du centre de gestion de votre département sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/listes-de-medecins-agrees-en-ile-de-france>

Les résultats seront communiqués individuellement par voie postale ou par mail. En cas de réussite, les agents recrutés le sont en qualité d'agent contractuel pour une période d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés, sous réserve d'avoir fait preuve de leur aptitude à exercer leurs fonctions.

En cas de difficulté pour l'inscription en ligne, nos équipes vous accueillent à l'adresse suivante :

Ville de Paris - Direction des ressources humaines – bureau du recrutement – 2, rue de Lobau – 75004 Paris

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 excepté les samedis, dimanches et jours fériés.